



COMMISSION DE DISCIPLINE

Présents : MM. Robert LUCANTE, Alain AGUILAR, Patrick BACCHETTA, Nourédine BAHY (Représentant des délégués), Hubert BANEY (Représentant des Arbitres), Michel BIRON, Henri CASSOU CONTE, Jean Louis DARDAUD, Michel DESCHAMPS, Martial DUCOIN, Bernard DUPUCH, Gilbert MARTINEZ, Jawad MOUKA.

Excusés : Mme Karine DAUMENS - M. Christian JUYON.

Ouverture de séance à 18 H 00.

Ont été enregistrés :

1° Avertissement : 73

2° Avertissement : 37

3° Avertissement = 1 match de suspension ferme : 21

1 Match de suspension ferme : 6

2 Matches de suspension ferme : 1

3 Matches de suspension ferme : 1

4 Matches de suspension ferme : 2

8 Matches de suspension ferme : 1

Suspendu jusqu'à réception du rapport de l'arbitre : 1

COMMISSION DE DISCIPLINE

Attention : le présent document a pour seule fonction de communiquer des délibérations de la Commission Départementale de Discipline à titre d'information. Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions et les procès - verbaux sont toujours consultables via Foot clubs.

	<u>Qualité</u>	<u>Clubs</u>	<u>Date Match</u>	<u>Date d'effet</u>	<u>Sanction</u>
U 19 Brassage Poule C	Joueur	A.G.J.A. Caudéran	10/11/2019	11/11/2019	1 Match de suspension ferme. Art 5
Senior Départemental 2 Poule B	Joueur	S.C. Saint Médard	10/11/2019	11/11/2019	8 Matches de suspension ferme. Art 8
Senior Départemental 3 Poule G	Joueur	Vaillante Caudrot	10/11/2019	11/11/2019	2 Matches de suspension ferme. Art 5
Senior Départemental 3 Poule G	Joueur	F.C. Montesquieu	10/11/2019	11/11/2019	Attente rapport arbitre
Senior Départemental 3 Poule G	Joueur	S.C. Bastidienne	10/11/2019	11/11/2019	1 Match de suspension ferme. Art 5
Senior Coupe District	Educateur	J.S. Saint Eulalie	27/10/2019	18/11/2019	1 Match de suspension ferme. Art 4
Foot Entreprise Départemental 1	Joueur	F.C. Groupe Pichet	07/11/2019	08/11/2019	4 Matches de suspension ferme. Art 6
Futsal District Gironde	Dirigeant	Blanquefort Futsal	07/11/2019	18/11/2019	4 Matches de suspension ferme. Art 5
Futsal District Gironde	Dirigeant	Blanquefort Futsal	07/11/2019	18/11/2019	3 Matches de suspension ferme. Art 5



COMMISSION DE DISCIPLINE

Clôture de séance à 20 h 15

Le Président de Séance
Robert LUCANTE

Le Secrétaire de Séance
Martial DUCOIN

Rappels pour informations

Gestion des avertissements qui se superposent avec des expulsions

Cas numéro 1 : exclusion d'un licencié ayant déjà un avertissement au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe. L'avertissement est conservé.

Cas numéro 2 : exclusion d'un licencié ayant déjà deux avertissements au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe + 1 match ferme.
De ce fait les avertissements antérieurs sont purgés et remis à zéro.

Rappel règlement disciplinaire relatifs aux avertissements :

1^{er} Avertissement : inscription au fichier

2^{ème} Avertissement : inscription au fichier

3^{ème} Avertissement : 1 match ferme si entre le 1^{er} et le 3^{ème} avertissement moins de trois mois se sont écoulés.

Rappel police des terrains et infrastructures sportives

Article 2.1.b de l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

*Les Clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont responsables des désordres qui pourraient résulter « **avant, pendant ou après le match** » du fait de l'attitude du **Public**, des **Joueurs** et des **Dirigeants** ou de l'**insuffisance de l'organisation**. Néanmoins, les **Clubs Visiteurs (...)** sont responsables lorsque les **désordres** sont le fait de leurs **Joueurs, Dirigeants** ou **Supporters**.*